

Décision

Générale

colonial

Décision n° 774/SG/FP infligeant une sanction de rétrogradation à un ouvrier du cadre territorial des Mravanx publics et du Port.

n° 774/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
20 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

La sanction de rétrogradation d'une classe est infligée à M. Aoualeh Miguil Farah, ouvrier de 1re classe, 2e échelon, du Cadre territorial des Travaux publics et du Port en service au port de Djibouti. M. Aoualeh Miguil Farah, ouvrier de 1re classe, 2e échelon, est rangé ouvrier de 2e classe, 3e échelon, pour compter de la date de la signature de la présente décision.